



## Ordonnance de télécom CRTC 2014-497

Version PDF

Ottawa, le 25 septembre 2014

### Diverses compagnies – Approbation provisoire des demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes :

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
MTS Inc.	761	le 25 août 2014	le 25 septembre 2014
Norouestel Inc.	919	le 10 septembre 2014	le 25 septembre 2014
Société TELUS Communications	608 (TCQ)	le 12 septembre 2014	le 29 septembre 2014

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être déposées auprès du Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général